

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1165

31 mai 2011

### SOMMAIRE

<b>Actimo S.A.</b> .....	<b>55893</b>	<b>LSF5 Hayate Investments S.à r.l.</b> .....	<b>55891</b>
<b>Adler Defense</b> .....	<b>55914</b>	<b>Madrigal S.à r.l.</b> .....	<b>55914</b>
<b>Adro Beheer S.A., SPF</b> .....	<b>55910</b>	<b>Matières Grises SA</b> .....	<b>55891</b>
<b>Antarex International S.A.</b> .....	<b>55898</b>	<b>Mediterranean Regional Transport Com- pany S.A.</b> .....	<b>55891</b>
<b>Argor International S.A.</b> .....	<b>55911</b>	<b>MEDITERRANEAN REGIONAL TRANS- PORT COMPANY S.A., société de ges- tion de patrimoine familial</b> .....	<b>55891</b>
<b>Arizona Investments S.A.</b> .....	<b>55897</b>	<b>Miron S.A.</b> .....	<b>55892</b>
<b>Artwin Capital S.A.H.</b> .....	<b>55911</b>	<b>PmT Produktmanagement Transfer S.A.</b> .....	<b>55897</b>
<b>Artwin Capital S.A., SPF</b> .....	<b>55911</b>	<b>Projektmanagement für Technologie S.A.</b> .....	<b>55897</b>
<b>AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>55920</b>	<b>Promovis S.A.</b> .....	<b>55897</b>
<b>Blue Skye Financial Holdings S. à r.l.</b> .....	<b>55913</b>	<b>Reka S.A.</b> .....	<b>55897</b>
<b>Brederode International S.à r.l.</b> .....	<b>55913</b>	<b>Société Portugal-Luxembourg</b> .....	<b>55908</b>
<b>CEE IT Holdings (LUXEMBOURG) S.A.</b> .....	<b>55907</b>	<b>Sozan Holding S.A.</b> .....	<b>55908</b>
<b>ColDif (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>55916</b>	<b>St Antoine Investments</b> .....	<b>55907</b>
<b>Der Schreiner S.à r.l.</b> .....	<b>55913</b>	<b>Stock Port International S.A.</b> .....	<b>55891</b>
<b>DHCRE II HoldCo I S.à r.l.</b> .....	<b>55874</b>	<b>Tiger Holding Four S.à r.l.</b> .....	<b>55898</b>
<b>Elite Wagen S.à r.l.</b> .....	<b>55920</b>	<b>Truficar S.A.</b> .....	<b>55911</b>
<b>FOSCA Managers S.à r.l.</b> .....	<b>55918</b>	<b>Venture Capital Technology Organisation</b> .....	<b>55909</b>
<b>Frigel</b> .....	<b>55892</b>	<b>Venture Capital Technology Organisation</b> <b>Holding AG</b> .....	<b>55909</b>
<b>Frigel Distribution, Produits Surgelés</b> ....	<b>55892</b>	<b>Wings Private Investments S.A.</b> .....	<b>55908</b>
<b>FS-Motorsport S. à r.l.</b> .....	<b>55917</b>		
<b>Highland Investments S.A.</b> .....	<b>55911</b>		
<b>H.R.T. Group S.A.</b> .....	<b>55920</b>		
<b>Ipes (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>55902</b>		
<b>JMISYL S.à r.l.</b> .....	<b>55919</b>		
<b>Latitude Finance S.A.</b> .....	<b>55908</b>		

**DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 261.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

In the year two thousand and eleven on the twenty second day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHCRE II HoldCo I S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 9<sup>th</sup> November 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 653 of 30<sup>th</sup> March 2006.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12<sup>th</sup> October 2009, published in the Mémorial, number 2318 of 26 November 2009.

The meeting was presided by Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ines Aliane, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all (a) eight hundred (800) Class A Shares, (b) forty (40) Class B Shares, (c) eight hundred (800) Class C1 Shares, (d) eight hundred (800) Class C2 Shares, (e) eight hundred (800) Class C3 Shares, (f) eight hundred (800) Class D Shares, (g) eight hundred (800) Class E Shares, eight hundred (800) Class F1 Shares, (h) eight hundred Classe G Shares, (i) eight hundred (800) Class H Shares, (j) eight hundred (800) Class I Shares, (k) eight hundred Class J Shares, and (l) eight hundred (800) Category Z Shares (being a total of nine thousand six hundred and forty (9,640) Shares in issue in the Company) were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The shareholders represented, declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

*Agenda*

(A) Amendment and restatement of the articles of incorporation in order to inter alia provide for Linked Classes of Shares relating to the same Investment but giving different entitlements in relation thereto, the terms of such Classes of Shares and related entitlements, and such other amendments as set forth in the amended and restated articles of incorporation substantially in the form attached to the proxies, including the amendments resulting from the creation of classes, capital increase and issue of shares under agenda items (B) and (C);

(B) Creation of two (2) classes of shares, namely Class K (I) and Class K (CG), each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles under item (5), decision that Class K (I) and Class K (CG) are Linked Classes relating to the Project Spanish Retail Portfolio being the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not;

(C) Increase of the issued share capital by an amount of twenty thousand Euro (€ 20,000) to two hundred and sixty one thousand Euro (€ 261,000) by the issue of (i) four hundred Class K (CG) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) per share and (ii) four hundred Class K (I) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) per share, for a total subscription price of twenty thousand Euros (€20,000) in the proportions set out hereafter:

Subscriber	Class K (CG) Shares	Class K (I) Shares
DHCRE II LLC .....	400	400
TOTAL .....	400	400

allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares of the subscription price for the new shares to the share capital account and the difference to the share premium; payment of the total subscription price by the subscriber in cash; and consequential amendment of article 5 of the Articles (as included in the amended and restated articles);

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

*Sole resolution*

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation in order to inter alia provide for Linked Classes of Shares relating to the same Investment but giving different entitlements in relation thereto, the terms of such Classes of Shares and related entitlements, and such other amendments as set forth in the amended and restated articles

of incorporation as set forth herebelow (including the amendments resulting from the creation of classes, capital increase and issue of shares resolved upon herebelow).

The meeting resolved to create two (2) classes of shares, namely Class K (I) and Class K (CG), each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles. The meeting resolved that Class K (I) and Class K (CG) are Linked Classes (as defined in the amended and restated articles) relating to the Project Spanish Retail Portfolio being the investment by way of the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not.

The meeting resolved to increase the issued share capital by twenty thousand Euro (€ 20,000) to two hundred and sixty one thousand Euro (€ 261,000) by the issue of (i) four hundred (400) Class K (CG) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€25) per share and (ii) four hundred (400) Class K (I) Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) per share, for a total subscription price of twenty thousand Euros (€ 20,000) to the subscribers as set forth in the agenda, and the subscribers subscribed to the new shares so issued as set forth in the agenda. The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares of the subscription price for the new shares to the share capital account and the difference to the share premium

Evidence of the payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary. The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

**Art. 1. Name.** Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DHCRE II Holdco I S.à.r.l (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

**Art. 2. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg.

The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches in Luxembourg.

**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two hundred sixty-one thousand Euro (€ 261,000) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
- forty (40) Class B shares,
- eight hundred (800) Class C1 shares,
- eight hundred (800) Class C2 shares,
- eight hundred (800) Class C3 shares,
- eight hundred (800) Class D shares,
- eight hundred (800) Class E shares,
- eight hundred (800) Class F1 shares,
- eight hundred (800) Class G shares,
- eight hundred (800) Class H shares,
- eight hundred (800) Class I shares,

- eight hundred (800) Class J shares
- four hundred (400) Class K (CG) Shares,
- four hundred (400) Class K (I) Shares, and
- eight hundred (800) Category Z Shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€25).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Linked Classes).

5.3 Each Class of Shares (or as the case may be Linked Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Linked Classes) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment,
- Class B relates to the Kista Investment,
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment,
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment,
- Class C3 relates to the Via San Lazzaro Investment,
- Class D relates to the Howick Place Investment,
- Class E relates to the Blythe Valley Investment,
- Class F1 relates to the Golf Parc Toulouse Investment,
- Class G relates to the Aranco Investment,
- Class H relates to the Via Imbonati Investment,
- Class I relates to the Salisbury Investment,
- Class J relates to the Udine Investment,
- Class K (CG) and Class K (I) (being Linked Classes) relate to the Spanish Retails Portfolio Investment, and
- Category Z is not related to a Specific Investment.

5.4 In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares (or Linked classes) and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments on the basis of the Allocation Key of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

5.4.6 the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

5.4.7. In case of Linked Classes the Board may decide (but shall not be obliged) to within the relevant compartment establish internal accounts per relevant class of the Linked Classes on the basis of the economic entitlements of the Linked Classes respectively and apply the above provisions mutatis mutandis.

5.5 Any available share premium shall be distributable.

#### **Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and Reduction of share capital.**

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue In the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Cancellation Value per Share for the repurchased Linked Class).

6.3 The Board of Managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Available Amount for the repurchased Linked Class) (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and Interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than 8 days (together, the "Interim Accounts").

6.4 The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled and the «Linked Class Cancellation Value per Share» shall be calculated by dividing the Linked Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The "Class Cancellation Amount" and the Linked Class Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts (and in the case of a Linked Class, the Entitlement of that Class).

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount (and in case of a Linked Class, the Linked Class Cancellation Amount for the Linked Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Linked Class Available Amount) unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be higher than the Class Available Amount (respectively the Linked Class Available Amount) and provided further that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) will become due and payable by the Company.

#### **Art. 7. Board of Managers.**

7.1 The Company is managed as determined by the Board of Managers appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The Managers need not be Shareholders. The Board of Managers shall comprise (other than in case of a vacancy for reasons of resignation, revocation or otherwise) of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 Any decision as to the payment of director's fees to Board Members, entering into employment or like agreements with Board Members or amendments thereto shall be subject to the decision of the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13.

#### **Art. 8. Board Proceedings.**

8.1 The Board of Managers may elect a chairman among its members.

8.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by or on behalf of anyone of the Managers with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours) in writing, fax, email or otherwise as practical. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Managers

8.4 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication.

8.5 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

8.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any one Board Member. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one Board Member or as resolved by the Board.

8.7 The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

#### **Art. 9. Board Powers, Binding Signatures.**

9.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the single signature of any one Board Member or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

**Art. 10. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 11. Manager and Officer Indemnification.**

11.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 11.3 below every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

11.2 The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Manager or officer is convicted of an offence.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the relevant current or future officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 11.

**Art. 12. Transfer of Shares.** The Shares are freely transferable among the Shareholders. Any Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders") shall always be subject to the approval of Shareholders holding at least 75% (three quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

#### **Art. 13. Shareholder Decisions.**

13.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions

may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class or Category) shall vote as a single class.

13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class or category) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital; (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 12:00 am. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 14. Accounting Year.** The accounting year of the Company begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 15. Annual Accounts, Auditor.**

15.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

15.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

**Art. 16. Dividends.**

16.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 16.

16.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class).

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions below. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.4 Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class subject to the above and in the case of Linked Classes, as per the Entitlements of the relevant Linked Class.

**Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

17.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment (and in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes). Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes):

17.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant

Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in application of the Allocation Key.

17.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided in application of the Allocation Key to all Classes of shares.

17.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated in application of the Allocation Key among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes).

**Art. 18. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

#### **Art. 19. Definitions.**

Allocation Key. Shall be the allocation key and criteria determined by the Board of Managers g reasonably, on the basis of the existing and estimated investment amounts (if any) by the direct or ect shareholder of the Company and reviewed and / or revised if deemed fit by the Board on an annual

Aranco Investment means the Aranco Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class G shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Blythe Valley Investment means the Blythe Valley Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class E shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Board or Board of Managers means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time.

Capital gains means capital gains in the context of capital gains of UK resident individuals under Taxation of Chargeable Gains Act 1992.

Category Z means the category Z of Shares.

CG Portion means within a Specific Investment the shares referred to as "CG" shares in the relevant subsidiary as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains.

Class means a Class of Shares issued by the Company with respect to a Specific Investment.

Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Entitlements means the respective economic entitlements of the classes composing the relevant Linked Classes, and in the case of the Linked Classes, the Class K, the Class K (CG) Entitlement and the Class K (I) Entitlement respectively.

Class K (CG) Entitlement Classes means the entitlement of the Class K (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source

Class K (I) Entitlement means the entitlement of the Class K (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains

Golf Parc Toulouse Investment means the Golf Parc Toulouse Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class F1 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Howick Place Investment means the Howick Place Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class D shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Investment Losses means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any



debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

Investment Net Income means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

Kings Hill Investment means the Kings Hill Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class A shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Kista Investment means the Kista Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class B shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Linked Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, subject however the Entitlement of the relevant Linked Class and determined on the basis thereof.

Linked Classes means two or more Classes of Shares which relate to the same Specific Investment and are of the same compartment but have different economic entitlements (i.e. the relevant Entitlement) with respect to such Specific Investment and "Linked Class" means any thereof.

Managers means the members of the Board (gérant) from time to time.

Salisbury Investment means the Salisbury Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class I shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Shareholders means the holders of Shares in the Company.

Shares means the shares (parts sociales) of the Company.

Simple Class means a single class which alone relates to a Specific Investment.

Spanish Retail Portfolio Investment means the Spanish Retail Portfolio Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class K shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities). Specific Investment has the meaning set out under Article 5.3.

Via Cavour Investment means the Via Cavour Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C1 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Via Imbonati Investment means the Via Imbonati Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class H shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Via Lamarmora (Brescia) Investment means the Via Lamarmora (Brescia) Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C2 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Via San Lazzaro Investment means the Via San Lazzaro Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C3 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

"Udine Investment means the Udine Investment (as defined in the article of association of DHCRE II HoldCo II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class J shares of DHCRE II HoldCo II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)".

**Art. 20. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day above mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «DHCRE II HoldCo I S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 9 novembre 2005 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 653 du 30 mars 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 octobre 2009 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2318 du 26 novembre 2009.

L'assemblée a été présidée par Karl Pardaens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Ines Aliane, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les (a) huit cent (800) Parts Sociales de Classe A, (b) quarante parts sociales de Classe B, (c) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C1, (c) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C2, (d) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C3, (e) huit cent (800) Parts Sociales de Classe D, (f) huit cent (800) Parts Sociales de Classe E, (g) huit cent (800) Parts Sociales de Classe F1, (h) huit cent (800) Parts Sociales de Classe G, (i) huit cent (800) Parts Sociales de Classe H, (j) huit cent (800) Parts Sociales de Classe I, (k) huit cent (800) Parts Sociales de Classe J, et (l) huit cent (800) Parts Sociales de Catégorie X (représentant un total de neuf mille six cent quarante (9.640) Parts Sociales émises dans la Société) étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les par membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

#### Ordre du jour

(A) Modification et refonte des statuts afin de prévoir, entre autres, des Classes de Parts Sociales Liées relatives au même Investissement, mais conférant des droits différents dans ce contexte, les termes de ces Classes de Parts Sociales et des droits y relatifs, et toute autre modification telle que prévue dans les statuts modifiés et refondus substantiellement dans la forme annexée aux procurations, y compris les modifications résultant de la création de classes, de l'augmentation du capital et de l'émission de parts sociales en vertu des points (B) et (C) ci-dessous de l'ordre du jour;

(B) Création de deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe K (I) et la Classe K (CG), chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus au point (A), décision que la Classe K (I) et la Classe K (CG) sont des Classes Liées en relation avec l'Investissement Projet Spanish Retail Portfolio, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non;

(C) Augmentation du capital social émis d'un montant de vingt mille Euros (€ 20.000) à deux cent soixante et un mille Euros (€ 261.000) par l'émission de (i) quatre cents (400) Parts Sociales de Classe K (CG) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune et (ii) quatre cents (400) Parts Sociales de Classe K (I) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune et un prix de souscription total de vingt mille (€ 20,000):

Souscripteurs	Parts Sociales de Classe K(CG)	Parts Sociales de Classe K (I)
DHCRE II LLC .....	400	400
TOTAL .....	400	400

allocation du prix total de souscription pour les nouvelles parts sociales au compte capital social; paiement du prix total de souscription par les souscripteurs en espèces; et modification consécutive de l'article 5 des Statuts (tel qu'inclus dans les statuts modifiés et refondus);

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

#### *Unique résolution*

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts afin de prévoir, entre autres, des Classes de Parts Sociales Liées relatives au même Investissement, mais conférant des droits différents dans ce contexte, les termes des ces Classes de Parts Sociales et des droits y relatifs, et toute autre modification telle que prévue dans les statuts modifiés ou refondus tel que prévu ci-après (y compris les modifications résultant de la création de classes, de l'augmentation du capital et de l'émission de parts sociales décidés ci-après.)

L'assemblée a décidé de créer deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe K (I) et la Classe K (CG), chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus. L'assemblée a décidé que la Classe K (I) et la Classe K (CG) sont des Classes Liées (telles que définies dans les statuts modifiés et refondus) en relation avec l'Investissement Spanish Retail Portfolio, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de vingt mille Euros (€ 20.000) à deux cent soixante et un mille Euros (€ 261,000) par l'émission de (i) quatre cents (400) Parts Sociales de Classe K (CG) et (ii) quatre cents (400) Parts Sociales de Classe K (I) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune et un prix de souscription total de vingt mille (€ 20.000) aux souscripteurs indiqués dans l'ordre du jour et les souscripteurs ont souscrit aux nouvelles parts sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DHCRE II Holdco I S.à r.l. (la "Société") qui est régie par les présents Statuts et la loi applicable.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titres de créance, des certificats préférentiels et tout autre titre de tout type et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personne simple et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procurer des garanties concernant ses emprunts et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'Intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 La Société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de deux cent soixante et un mille Euros (€ 261.000) divisé en;

- huit cent (800) parts sociales de Classe A,
- quarante (40) parts sociales de Classe B,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1,

- huit cent (800) parts sociales de Classe C2,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe C3,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe D,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe E,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe F1,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe G,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe H,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe I,
  - huit cent (800) parts sociales de Classe J,
  - quatre cents (400) parts sociales de Classe K (CG),
  - quatre cents (400) parts sociales de Classe K (I), et
  - huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z,
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises en la forme de classes de parts sociales (lesquelles peuvent être des Classes Simples ou des Classes Liées).

5.3 L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales (ou le cas échéant, des Classes Liées s'il en est spécifié ainsi) aura lieu en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou Classes Liées) (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
  - La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
  - La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
  - La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
  - La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
  - La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
  - La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley Investment,
  - La Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse
  - La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
  - La Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
  - La Classe J se rapporte à l'Investissement Udine
  - La Classe I se rapporte à l'Investissement Salisbury
  - La Classe J est relative à Udine Investment,
  - La Classe K (CG) et la Classe K (I) (étant des Classes Liées) se rapportent à l'Investissement Spanish Retail Portfolio,
- et
- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

5.4. Le Conseil de Gérance de la Société devra établir dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée (ou Classes Liées) ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les "Instruments") en relation avec l'Investissement Spécifique concerné, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi apportés à ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.4.2 tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants sur la base du Clé

d'Allocation de chaque compartiment ou au pro rata des compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte.

5.4.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment.

5.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment ("Avoirs Nets") seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du compartiment respectif et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

5.4.7 dans le cas de Classes Liées, le Conseil peut décider (mais n'est pas obligé), dans les limites du compartiment concerné, d'établir des comptes internes par classe de Classes Liées concernée sur base des droits économiques des Classes Liées respectives, et d'appliquer les dispositions qui précèdent mutatis mutandis.

5.5 toute prime d'émission disponible sera distribuable.

#### **Art. 6. Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et Réduction du capital social.**

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité requis pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que calculée en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée (et dans le cas de Classes Liées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée).

6.3 Le Conseil de Gérance doit calculer, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (et dans le cas de Classes Liées, le Montant Disponible de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée) (toujours assujetti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois ne datant pas plus de 8 jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

6.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée et la «Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée» sera calculée en divisant le Montant d'Annulation de la Classe Liée par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» et le Montant d'Annulation de la Classe Liée sont un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires (et dans le cas de Classes Liées, des Droits de cette Classe).

6.6 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe (et dans le cas d'une Classe Liée, le Montant d'Annulation de la Classe Liée pour la Classe de Parts Sociales Liée devant être rachetée et annulée sera le Montant Disponible de la Classe Liée) sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe (respectivement le Montant Disponible de la Classe Liée) et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

6.7 A la suite du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) sera exigible et payable par la Société.

#### **Art. 7. Conseil de Gérance.**

7.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance nommé en tant qu'un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Le Conseil de Gérance comprend (sauf en cas de vacance suite à une démission, révocation ou autrement) le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés dûment actée dans le procès-verbal de cette Assemblée.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3. Toute décision relative au paiement de jetons de présence ou émoluments de gérant, ou la conclusion ou modification de contrat d'emploi ou contrat semblable avec un Membre du Conseil de Gérance doit être prise par l'Assemblée Générale à la majorité simple du capital social conformément à l'Article 13.

#### **Art. 8. Procédures au sein du Conseil.**

8.1 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres.

8.2. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par un Membre du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant l'assemblée, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (au moins de deux (2) heures) par écrit, fax, e-mail ou autre. Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou e-mail. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

8.4. Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires.

8.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

8.6 Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par l'un des Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par l'un des Gérants ou tel que décidé par le Conseil de Gérance.

8.7 Le Conseil peut, unanimement, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par la voie circulaire lorsqu'il exprime son accord par écrit, par câble, fac-similé ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le document écrit dûment exécuté faisant preuve de la résolution. Les résolutions du conseil, incluant les résolutions par écrit peuvent être certifiées ou un extrait peut en être émis sous seing privé d'un des Gérants.

#### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société.**

9.1 Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature d'un Membre du Conseil ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

**Art. 10. Conflits.** Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

#### **Art. 11. Indemnités des Gérants et des Fondés de Pouvoir.**

11.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

11.2 Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

11.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune in-

demnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

11.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement pertinent par ou pour compte du présent ou futur et fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 11.

**Art. 12. Transfert de Parts Sociales.** Les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Tout Transfert de Parts Sociales aux Personnes autres que les Associés (les non-Associés seront toujours sujets à l'approbation des Associés détenant au moins 75% (trois-quarts) du capital social (de toute classe) de la Société, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

### **Art. 13. Décisions des Associés.**

13.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société. Toutes les Parts Sociales émises (indépendamment de la Classe ou la Catégorie) votent comme une classe unique.

13.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales (de toute classe ou catégorie) qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

13.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée figurant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

13.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

**Art. 14. Année comptable.** L'année comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### **Art. 15. Comptes annuels, Commissaire aux comptes.**

15.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Ce commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

### **Art. 16. Dividendes.**

16.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas

de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

16.2 Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base de Comptes Intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe).

16.3 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

16.4 La distribution à une Classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée sous réserve de ce qui précède, et dans le cas de Classes Liées, en fonction des Droits de la Classe Liée concernée.

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné (et dans le cas de Classes Liées, par rapport aux Droits de chaque Classe à l'intérieur de ces Classes Liées). Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées):

17.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en application du Clé d'Allocation.

17.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés en application du Clé d'Allocation à toutes les Classes de parts sociales.

17.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué en application du Clé d'Allocation parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées).

**Art. 18. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un Associé détiendra toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

### **Art. 19. Définitions.**

Associés signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société.

Catégorie Z signifie la catégorie Z de Parts Sociales.

Classe signifie une Classe de Parts Sociales ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.

Classes Liées signifie deux Classes de Parts Sociales ou plus qui se rapportent au même Investissement Spécifique et font partie du même compartiment mais qui ont des droits économiques différents (i.e. les Droits concernés) en relation avec cet Investissement Spécifique et «Classe Liée» signifie l'une d'elles.

Clé d'Allocation correspond à la clé d'allocation et au critère déterminé par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement, sur base des montants d'investissement existants et estimés (le cas échéant) par l'associé direct ou indirect de la Société et revus et/ou audités si le Conseil le juge approprié sur une base annuelle.

Conseil ou Conseil de Gérance signifie le conseil de gérance de la Société tel que composé selon les dernières nominations.

Droits signifie les droits économiques des classes composant les Classes Liées concernées, et dans le cas de Classes Liées K, le Droit de la Classe K (CG) et le Droit de la Classe K (I), respectivement.



Droit de la Classe K (CG) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe K (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source

Droit de la Classe K (I) signifie le droit des Parts Sociales de la Classe K (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital

Gérants signifie les membres du Conseil tel que modifié de temps en temps.

Investissement Aranco

signifie l'Investissement Aranco (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Blythe Valley signifie l'Investissement Blythe Valley (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Golf Parc Toulouse signifie l'Investissement Golf Parc Toulouse (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe F1 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Howick Place signifie l'Investissement Howick Place (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation aux parts sociales de classe D de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Kings Hill signifie l'Investissement Kings Hill (tel dans les statuts DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe B de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Kista signifie l'Investissement Kista (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation aux parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Salisbury signifie l'Investissement Salisbury (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Spanish Retail Portfolio

signifie l'Investissement Spanish Retail Portfolio (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe K de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Spécifique

A la signification prévue à l'Article 5.3.

Investissement Udine signifie l'Investissement Udine (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Via Cavour signifie l'Investissement Via Cavour (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe C1 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Via Imbonati signifie l'Investissement Via Imbonati (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe H de DHCRE II Holco II S.à r.l. (les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Via Lamarmora (Brescia) signifie l'Investissement Via Lamarmora (tel que défini dans les statuts (Brescia) de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates»,

ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe C2 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Via San Lazzaro signifie l'Investissement San Lazzaro (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autre en relation avec les parts sociales de classe C3 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Montant de Classe Disponible signifie le montant total des profits nets, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toutes sommes à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou les présents Statuts.

Montant disponible de la Classe Liée signifie le montant total des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts, sous réserve toutefois des Droits de la Classe Liée concernée et déterminé sur cette base.

Parts Sociales signifie les parts sociales dans la Société.

Pertes d'Investissement signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tous coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Portion CG signifie, dans les limites d'un Investissement Spécifique, les parts sociales désignées comme les parts sociales «CG» dans la filiale concernée de même que les obligations préférentielles convertibles ou autres instruments convertibles en ces parts sociales CG ou donnant droit uniquement au Revenu du Capital.

Revenu Net d'Investissement signifie tout revenu résultant de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales, étant le revenu net de toute disposition partielle ou totale de l'Investissement Spécifique concerné (disposition signifiant des transferts et des apports de toute sorte) de même que tous dividendes ou autres distributions, intérêts, revenu, remboursement du principal ou autre revenu résultant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tous montants des bénéfices (en relation avec l'Investissement concerné) reportés, tout en déduisant tous coûts, frais ou dépenses liées à l'Investissement concerné (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique) et un montant correspondant à la portion proportionnelle (calculé à partir des frais d'exploitation de la Société (calculée à partir des frais d'exploitation de la Société) (évalué sur une base juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et des pertes non recouvrables de la Société).

Revenus du Capital signifie revenu du capital dans le contexte des revenus de capitaux réalisés par des personnes physiques résidant au Royaume-Uni dans le champ d'application du Taxation of Chargeable Gains Act 1992.

Statuts

signifie les statuts de la Société tels que régulièrement modifiés.

**Art. 20. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PARDAENS, I. ALIANE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 février 2011. Relation: LAC/2011/9549. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011036834/966.

(110040615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

---

**LSF5 Hayate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039209/10.

(110043705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Matières Grises SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8550 Noerdange, 16A, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 89.619.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2011.

Référence de publication: 2011039216/10.

(110043428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**MEDITERRANEAN REGIONAL TRANSPORT COMPANY S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,**

**(anc. Mediterranean Regional Transport Company S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 36.284.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2011.

Référence de publication: 2011039220/12.

(110043683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Stock Port International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.662.

---

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les administrateurs de la Société ont changé d'adresse comme suit:

- Monsieur Gilles JACQUET a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;  
- Lux Konzern S.à.r.l. a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et son représentant permanent Monsieur Peter VAN OPSTAL demeure désormais professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l. a désormais son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et son représentant permanent Monsieur Gerard VAN HUNEN demeure désormais professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A. a changé d'adresse lui-aussi et qu'il a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011053206/22.

(110059260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Frigel Distribution, Produits Surgelés, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Frigel).**

Siège social: L-3440 Dudelange, 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 144.552.

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Declindo SOUSA RODRIGUES PINHEIRO, commerçant, né à Vinha da Rainha/Soure (Portugal) le 10 janvier 1953, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Nord.

Lequel comparant déclare être associé unique et gérant unique de la société à responsabilité limitée «FRIGEL», établie et ayant son siège social à L-3440 Dudelange, 28, rue Grande-Duchesse Charlotte,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 462 du 3 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.552.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «FRIGEL» en «FRIGEL DISTRIBUTION, PRODUITS SURGELÉS», et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de: «FRIGEL DISTRIBUTION, PRODUITS SURGELÉS»."

L'autre alinéa de l'article 1<sup>er</sup> reste inchangé.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D.Sousa Rodrigues Pinheiro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2011. Relation: EAC/2011/3634. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040341/39.

(110044989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

**Miron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reportée tenue le 10 mars 2011*

Les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants ont été nommés:

*Administrateurs:*

Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences économiques et financières, demeurant professionnellement 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg;

Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg;

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, demeurant professionnellement 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, demeurant professionnellement 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRON S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2011053125/21.

(110059705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

### **Actimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz.  
R.C.S. Luxembourg B 159.535.

## STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

### ONT COMPARU:

1.-Madame Renata MAZUREK, administratrice de société, née le 14 août 1975 à Krasnik (Pologne), demeurant à L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz, et

2.-Monsieur Cédric LANG, administrateur de sociétés, né le 12 janvier 1978 à Paris (France), demeurant à L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

tous deux ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### **I. Nom – Durée – Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de " ACTIMO S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'acquisition, la vente et la location de tous immeubles ainsi que la gestion de son propre patrimoine immobilier, ceci tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations de prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi à dans la commune de Hesperange

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier, courrier électronique, télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Loi Applicable

**Art. 19.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1.- Madame Renata MAZUREK, préqualifiée, quatre-vingt dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Monsieur Cédric LANG, préqualifié une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes ces actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Renata MAZUREK, préqualifiée;

b) Monsieur Cédric LANG, préqualifié;

c) Madame Weronika ADASZEWSKA, retraitée, née à Chruslina (Pologne), le 8 avril 1922, demeurant Popow 54, PL-23 235 Annapol (Pologne)

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:



La société anonyme MEDIUS, R.C.S. Luxembourg B 143452, avec siège social au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2011. Relation GRE/2011/810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039548/222.

(110043993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

**PmT Produktmanagement Transfer S.A., Société Anonyme,  
(anc. Projektmanagement für Technologie S.A.).**

Siège social: L-6670 Merttert, 36, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 101.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2011.

Référence de publication: 2011039278/11.

(110043435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Promovis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 67.377.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039289/10.

(110043608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Reka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, 2A, ZARE Ilot EST.

R.C.S. Luxembourg B 70.362.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039300/10.

(110043607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Arizona Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.927.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi

- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) commissaire aux comptes*

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011053610/23.

(110060388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**Antarex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.257.

—  
*Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mars 2011.*

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Andrea Castaldo et de Monsieur Nicolas Firmin de leur fonction d'administrateurs, décide d'accepter leur démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de catégorie B, avec effet immédiat, Monsieur Alfio Riciputo, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, et Monsieur Marco Gostoli, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance celui de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011052916/19.

(110059606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

—  
In the year two thousand eleven, on the twenty third of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time by deed enacted on February 17, 2010, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125.431.

The meeting is opened at 2 pm and presided by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Véronique Petit, private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Creation of new classes of shares being classes U, V and W redeemable shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 23,994.60 USD (twenty three thousand nine hundred ninety four hundred United States Dollars and sixty cents) so as to raise it from its present amount of 3,460,544.85 USD (three million four hundred sixty thousand five hundred forty four United States Dollars point eighty five) to 3,484,539.45 USD (three million four hundred eighty four thousand five hundred thirty nine United States Dollars and forty five cents) by the issue of a total of 685.56 (six hundred eighty five point fifty six) new redeemable shares of class U, V and W of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to create new classes of shares being classes U and V redeemable shares.

*Second resolution*

The meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of 23,994.60 USD (twenty three thousand nine hundred ninety four hundred United States Dollars and sixty cents) so as to raise it from its present amount of 3,460,544.85 USD (three million four hundred sixty thousand five hundred forty four United States Dollars point eighty five) to 3,484,539.45 USD (three million four hundred eighty four thousand five hundred thirty nine United States Dollars and forty five cents) by the issue of a total of 685.56 (six hundred eighty five point fifty six) new redeemable shares of class U, V and W of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each as follows:

Shareholder Name	Number of shares of Class U to increase	Par value of the shares of Class U (35.- USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . . .	289,87	10.145,45
	Number of shares of Class V to increase	Par value of the shares of Class V (35.- USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . . .	179,34	6.276,90
	Number of shares of Class W to increase	Par value of the shares of Class W (35.- USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . . .	216,35	7.572,25

*Intervention - Subscription - Payment*

"Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125.430.

Here represented by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Shareholder Name	Number of shares of Class U to increase	Par value of the shares of Class U (35.- USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . . .	289,87	10.145,45
	Number of shares of Class V to increase	Par value of the shares of Class V (35.- USD per share)

Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . .	179,34	6.276,90
	Number of shares of Class W to increase	Par value of the shares of Class W to increase (35.- USD per share)
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . .	216,35	7.572,25

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 23,994.60 USD (twenty-three thousand nine hundred ninety four hundred United States Dollars and sixty cents), as was certified to the undersigned notary.

#### *Sixth resolution*

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company’s capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company’s capital is set at 3,484,539.45USD (three million four hundred eighty four thousand five hundred thirty nine United States Dollars and forty five cents) represented by 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety seven) redeemable shares of class B, 1,607 (one thousand six hundred seven) redeemable shares of class C, 1,891 (one thousand eight hundred ninety one) redeemable shares of class D, 38,900.71 (thirty eight thousand nine hundred point seventy one) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy one) redeemable shares of class F, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 2,348 (two thousand three hundred forty eight) redeemable shares of class N, 11,341 (eleven thousand three hundred forty one) redeemable shares of class O, 289.87 (two hundred eighty nine point eighty seven) redeemable shares of class U, 179.34 (one hundred seventy nine point thirty four) redeemable shares of class V, and 216.35 (two hundred sixteen point thirty five) redeemable shares of class W, of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 pm.

Whereof; the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 17 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 431.

L’assemblée est ouverte à 14.00 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente prie le notaire d’acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l’acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Création de nouvelles classes de parts sociales étant les classes U, V et W de parts sociales rachetables.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 23.994,60.- USD (vingt trois mille neuf cent quatre vingt quatorze Dollars US et soixante cents), pour le porter de son montant actuel de 3.460.544,85 USD (trois millions quatre cent soixante mille cinq cent quarante quatre Dollars US et quatre vingt cinq cents) à 3.484.539,45 USD (trois millions quatre cent quatre vingt quatre mille cinq cent trente neuf Dollars US et quarante cinq cents) par l'émission de 685,56 (six cent quatre vingt cinq virgule cinquante six) nouvelles parts rachetables de classe U, V et W d'une valeur nominale de 35,- USD (trente-cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de créer des nouvelles classes de parts sociales étant les classes U, V et W de parts sociales rachetables.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 23.994,60 USD (vingt trois mille neuf cent quatre vingt quatorze Dollars US et soixante cents), pour le porter de son montant actuel de 3.460.544,85 USD (trois millions quatre cent soixante mille cinq cent quarante quatre Dollars US et quatre vingt cinq cents) à 3.484.539,45 USD (trois millions quatre cent quatre vingt quatre mille cinq cent trente neuf Dollars US et quarante cinq cents) par l'émission de 685,56 (six cent quatre vingt cinq virgule cinquante six) nouvelles parts rachetables de classe U, V et W d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire et d'admettre à la souscription les nouvelles parts rachetables de classe comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales de classe U	Valeur nominale 35,- USD/part sociale
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. ....	289,87	10.145,45
	Nombre de parts sociales de classe V	Valeur nominale 35,- USD/part sociale
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. ....	179,34	6.276,90
	Nombre de parts sociales de classe W	Valeur nominale 35,- USD/part sociale
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. ....	216,35	7.572,25

*Intervention - Souscription - Paiement*

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125.430.

Représentée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales rachetables de classe U, V et W, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts sociales de classe U	Valeur nominale 35,- USD/part sociale
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. ....	289,87	10.145,45
	Nombre de parts sociales de classe V	Valeur nominale 35,- USD/part sociale
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. ....	179,34	6.276,90
	Nombre de parts	Valeur nominale

	sociales de classe W	35,- USD/ part sociale
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . .	216,35	7.572,25

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme 23.994,60 USD (vingt trois mille neuf cent quatre vingt quatorze Dollars US et soixante cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 3.484.539,45 USD (trois millions quatre cent quatre vingt quatre mille cinq cent trente neuf Dollars US et quarante cinq cents), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre vingt dix sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.607 (mille six cent sept) parts sociales rachetables de classe C, 1.891 /mille huit cent quatre vingt onze) sociales rachetables de classe D, 38.900,71 (trente huit mille neuf cent virgule soixante et onze) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 11.269 (onze mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante cinq) parts sociales rachetables de classe L, 2.348 (deux mille trois cent quarante huit) parts sociales rachetables de classe N, 11.341 (onze mille trois cent quarante et une) parts sociales rachetables de classe O, 289,87 (deux cent quatre vingt neuf virgule quatre vingt sept) parts sociales rachetables de classe U, 179,34 (cent soixante dix neuf virgule trente-quatre) parts sociales rachetables de classe V, 216,35 (deux cent seize virgule trente cinq) parts sociales rachetables de classe W, ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros (EUR 1,800.-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 février 2011. Relation: LAC/2011/9563. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011038091/231.

(110042502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

**Ipes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.156.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December,  
Before Us, Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IPES Holdings Limited, a limited liability company organized under the laws of Guernsey, having its registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 29 December 2010, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, declares that it is the sole shareholder of Ipes (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.156, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 139 of 22 January 2010 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 31 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2291 of 26 October 2010.

The appearing party, represented as above mentioned, has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), so as to raise it from its current amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) divided into one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to an amount of one hundred and fifty thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 150,125.-), divided into one thousand two hundred and one (1,201) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

2. To issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one thousand two hundred (1,200) shares to one thousand two hundred and one (1,201) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one (1) new share with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) and the full payment of such share plus a share premium in the amount of one hundred and forty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 149,875) by the Sole Shareholder by a contribution in cash in an equivalent nominal amount (the "Contribution in Cash").

4. To further increase the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), so as to raise it from its current amount of one hundred and fifty thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 150,125.-) divided into one thousand two hundred and one (1,201) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to an amount of one hundred and fifty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 150,250.-) divided into one thousand two hundred and two (1,202) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

5. To issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one thousand two hundred and one (1,201) shares to one thousand two hundred and two (1,202) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed capital increase.

6. To accept the subscription of one (1) new share with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) and the full payment of such share plus a share premium of two hundred and forty-one thousand three hundred and seventy-three Euro ninety-four cents (EUR 241,373.94) by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim of an equivalent nominal amount (the "Contribution in Kind").

7. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items

8. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), so as to raise it from its current amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) divided into one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to an amount of one hundred and fifty thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 150,125.-), divided into one thousand two hundred and one (1,201) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one thousand two hundred (1,200) shares to one thousand two hundred and one (1,201) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

#### *Subscription / Payment*

Thereupon, now appears Mr. Régis Galiotto, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 December 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one (1) new share of the Company with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-), and to make payment in full for such new share and a share premium in the amount of one hundred and forty-nine thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 149,875) by a contribution in cash consisting of the Contribution in Cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 27 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to further increase the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), so as to raise it from its current amount of one hundred and fifty thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 150,125.-) divided into one thousand two hundred and one (1,201) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to an amount of one hundred and fifty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 150,250.-) divided into one thousand two hundred and two (1,202) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue one (1) new share so as to raise the number of shares from one thousand two hundred and one (1,201) shares to one thousand two hundred and two (1,202) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

#### *Subscription / Payment*

Thereupon, now appears Mr. Régis Galiotto, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 December 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the one (1) new share of the Company with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-), and to make payment in full for such new share plus a share premium of two hundred and forty-one thousand three hundred and seventy-three Euro ninety-four cents (EUR 241,373.94) by a contribution in kind consisting of the Contribution in Kind.

The Sole Shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution in Kind, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary by an auditor's report of Grant Thornton Lux Audit S.A., with registered office at Luxembourg, dated December 30, 2010, and signed by the Company's statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) Mr. Thierry Remacle, whereby it expressly agrees with the description and valuation of the Contribution in Kind.

#### *"Conclusion*

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding the value of the share capital and the share premium account increase."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

**Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1).** "The share capital of the Company is set at one hundred and fifty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 150,250.-) represented by one thousand two hundred and two (1,202) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.- EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IPES Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constitué d'après les lois de Guernesey, ayant son siège social à 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 2HL (l'"Associé Unique"),

représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2010, qui, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme susmentionné, déclare être l'associé unique de Ipes (Luxembourg) S.A, une société anonyme constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.156, constituée d'après un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 janvier 2010, numéro 139 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 31 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 octobre 2010, numéro 2291.

Le comparant, représenté comme susmentionné, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 150.125,-) représenté par mille deux cent une (1.201) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

2. Emission d'une (1) nouvelle action afin d'augmenter le nombre d'actions de mille deux cents (1.200) actions à mille deux cent une (1.201) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) et le paiement intégral de cette action et d'une prime d'émission d'un montant de cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 149.875,-) par l'Associé Unique par un apport en numéraire consistant d'un montant nominal équivalent (l'"Apport en Numéraire").

4. Augmentation du capital social de la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 150.125,-) représenté par mille deux cent une (1.201) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à cent cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 150.250,-) représenté par mille deux cent deux (1.202) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

5. Emission d'une (1) nouvelle action afin d'augmenter le nombre d'actions de mille deux cent une (1.201) actions à mille deux cent deux (1.202) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de l'augmentation du capital proposée.

6. Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) et le paiement intégral de cette action et d'une prime d'émission de deux cent quarante-et-un mille trois cent soixante-treize euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 241.373,94) par l'Associé Unique par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant nominal équivalent (l'"Apport en Nature").

7. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points précédents.

8. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 150.125,-) représenté par mille deux cent une (1.201) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre une (1) nouvelle action afin d'augmenter le nombre d'actions de mille deux cents (1.200) actions à mille deux cent une (1.201) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et d'accepter la souscription suivante:

#### *Souscription / Paiement*

Ensuite, a comparu M. Régis Galiotto, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2010.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte l'Associé Unique, susmentionné, à une (1) nouvelle action de la Société, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) et de libérer intégralement cette nouvelle action et une prime d'émission d'un montant de cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 149.875,-) par un apport en numéraire consistant en l'Apport en Numéraire.

Preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 27 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées et expressément témoigné de leur respect.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille cent vingt-cinq euros (EUR 150.125,-) représenté par mille deux cent une (1.201) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à cent cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 150.250,-) représenté par mille deux cent deux (1.202) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre une (1) nouvelle action afin d'augmenter le nombre d'actions de mille deux cent une (1.201) actions à mille deux cent deux (1.202) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et d'accepter la souscription suivante:

#### *Souscription / Paiement*

Ensuite, a comparu M. Régis Galiotto, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2010.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte l'Associé Unique, susmentionné, à une (1) nouvelle action de la Société, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) et de libérer intégralement cette nouvelle action et une prime d'émission d'un montant de deux cent quarante-et-un mille trois cent soixante-treize euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 241.373,94) par un apport en nature consistant en l'Apport en Nature.

L'Associé Unique, pré-mentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport en Nature, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

La justification de l'existence et du montant de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire instrumentant par un rapport de réviseur d'entreprises émanant de Grant Thornton Lux Audit S.A, avec siège social à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, signée par le réviseur d'entreprises agréée de la Société, Monsieur Thierry Remacle, par laquelle il exprime expressément son accord sur la description et l'évaluation de l'Apport en Nature.

#### *"Conclusion*

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding the value of the share capital and the share premium account increase."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social (Paragraphe 1).** "Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 150.250,-) représenté par mille deux cent deux (1.202) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille neuf cents Euros (1.900.-EUR).

### Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. Relation: LAC/2011/993. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Référence de publication: 2011037493/243.

(110041283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

### **St Antoine Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 134.085.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2011*

- L'assemblée décide de transférer le siège social au:

24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

- L'assemblée accepte la démission des gérants actuels avec effet au 8 avril 2011:

Madame Claire ALAMICHEL, employée privée, née le 11 avril 1979 à Toulouse (France) résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Monsieur Patrice YANDE, employé privé, né le 30 juin 1969 à St Mard (Belgique), demeurant professionnellement 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Sont nommés comme gérants, avec effet au 8 avril 2011:

\* Monsieur Karl LOUARN, né le 7 avril 1971 à Firminy (France), expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

\* Monsieur Frédéric MONCEAU, né le 23 novembre 1976 à Metz (France), expert-comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;

\* Monsieur Massimo GILOTTI, né le 21 février 1964 à Siracusa (Italie), employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011051742/27.

(110058262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

### **CEE IT Holdings (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 86.557.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2011*

1. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de M. Dorian MACOVEI, né le 20.10.1976 à Kishinev, République de Moldavie, de M. René FALTZ, né le 17.08.1953 à Luxembourg et de M. Tom FELGEN, né le 14.12.1971 à Luxembourg, pour une période de 6 ans. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

2. L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire L'Alliance Révision S.à r.l., ayant son siège au 54 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, RCS Luxembourg B 46 498, pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée donne au Commissaire la mission spéciale de statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011052966/19.

(110059704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Société Portugal-Luxembourg, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 5.299.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039304/10.

(110043893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Sozan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 14.004.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039305/10.

(110043860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Wings Private Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 125.654.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011039359/12.

(110043635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Latitude Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.236.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2011*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011053739/22.

(110060597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

**Vector Holding A.G., Venture Capital Technology Organisation, Société Anonyme,  
(anc. Venture Capital Technology Organisation Holding AG).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 21.417.

Im Jahre zweitausendundelf, am siebten Februar.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg

Sind die Aktionäre der VENTURE CAPITAL TECHNOLOGY ORGANISATION HOLDING A.G., in Abkürzung VECTOR HOLDING A.G., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notrieller Urkunde vom 16. März 1984, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 97 vom 10. April 1984. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 11. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 310 vom 25. Februar 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Lidia KEISER-LOGUTOVA, Juristin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Solange WOLTER, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Arlette SIEBENALER, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I. - Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II. - Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. - Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1) Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in „VENTURE CAPITAL TECHNOLOGY ORGANISATION A.G.“, in Abkürzung „VECTOR HOLDING A.G.“.

2) Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

3) Abänderung des Gesellschaftszweckes wie folgt:

„Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.“

4) Entsprechende Abänderung von Artikel 2 und Artikel 10 der Satzung.

5) Abänderung des vierten Absatzes von Artikel 4 wie folgt: „Desweiteren kann der Verwaltungsrat Vorschüsse auf Dividenden gewähren und auszahlen.“

6) Streichen von Artikel 6 der Satzung und Neunummerierung der folgenden Artikel.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in „VENTURE CAPITAL TECHNOLOGY ORGANISATION A.G.“, in Abkürzung „VECTOR HOLDING A.G.“, abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 1. Form, Bezeichnung, Sitz in Dauer.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „VENTURE CAPITAL TECHNOLOGY ORGANISATION A.G.“, in Abkürzung „VECTOR HOLDING A.G.“. Sie unterliegt dem Gesetz vom 10. August 1915 einschliesslich der Änderungsgesetze sowie der gegenwärtigen Satzung.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.“

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 2 und 10 der Satzung wie folgt abzuändern:

**Art. 2. Geschäftszweck.** „Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.“

**Art. 10. Schlussbestimmung.** „Das Gesetz vom zehnten August eintausendneuhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, sowie dessen Abänderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichungen beinhaltet.“

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den vierten Absatz von Artikel 4 wie folgt abzuändern:

„Desweiteren kann der Verwaltungsrat Vorschüsse auf Dividenden gewähren und auszahlen.“

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6 der Satzung zu streichen und die folgenden Artikel neu zu nummerieren.

Die vorgenannten Beschlüsse wurden mit Wirkung zum 1. Januar 2011 gefasst.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L.-KEISER-LOGUTOVA, S. WOLTER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2011. Relation: LAC/2011/7119. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 21. März 2011.

Référence de publication: 2011040586/89.

(110045382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

#### **Adro Beheer S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011039551/10.

(110044243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

**Argor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 119.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011039562/10.

(110044042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

**Artwin Capital S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Artwin Capital S.A.H.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 112.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039566/11.

(110044077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

**Highland Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.930.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi
- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) commissaire aux comptes*

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011053702/23.

(110060326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**Truficar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.831.

L'an deux mil onze, le dix-huit février.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRUFICAR S.A.", avec siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1056 du 5 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la

dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et associations, numéro 2487 du 17 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie DELPERDANGE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rosella PASSUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de soixante quatorze millions quarante et un mille huit cents euros (EUR 74.041.800) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante quinze millions euros (EUR 475.000.000) à cinq cent quarante neuf millions quarante et un mille huit cents euros (EUR 549.041.800) avec l'émission de cinq cent dix mille (510.000) actions nouvelles sans désignation de valeur, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par apport en numéraire par INTERAMERICAN S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II.

4. Modification de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de SOIXANTE QUATORZE MILLIONS QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 74.041.800) pour le porter de son montant actuel de QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 475.000.000.) à un montant de CINQ CENT QUARANTE NEUF MILLIONS QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 549.041.800) par l'émission de CINQ CENT DIX MILLE (510.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises par apport en espèces, comme suit:

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

la société INTERAMERICAN S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie DELPERDANGE, précitée, aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 16 février 2011, laquelle déclare souscrire les cinq cent dix mille (510.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de SOIXANTE QUATORZE MILLIONS QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 74.041.800) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQ CENT QUARANTE NEUF MILLIONS QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 549.041.800) représenté par QUATRE MILLIONS DIX MILLE (4.010.000) actions sans désignation de valeur nominale.



Ces actions sont et restent nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi."

*Estimation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: St.DELPEERDANGE, M.NEZAR, R.PASSUCCI, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2011. Relation: LAC/2011/8900. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T.BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011039350/82.

(110043904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Blue Skye Financial Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011039577/11.

(110044545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

**Brederode International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011039580/10.

(110044043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

**Der Schreiner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 112.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039644/10.

(110044006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

**Madrigal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.708.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 avril 2011*

- La démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg et de Madame Valérie INGELBRECHT de leur fonction de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique avec effet immédiat.

- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

\* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;

\* Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

\* Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011053758/23.

(110060532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

**Adler Defense, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4571 Differdange, 77, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 8.668.

—  
STATUTS

*Les membres fondateurs:*

Edin AVDIC

77, rue de la Gare

L-4571 Differdange

Etudiant

Nationalité luxembourgeoise

Semir KUJEVIC

77, rue de la Gare

L-4571 Differdange

Ouvrier

Nationalité monténégro

Mirza BABACIC

249, rue Jean Gallion

L-4569 Differdange

Etudiant

Nationalité monténégro

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «ADLER DEFENSE» Elle a son siège dans la commune de Differdange.

L'adresse postale de l'association est:

Adler Defense

c/o M. Edin AVDIC

77, rue de la Gare

L-4571 Differdange

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- l'éducation sportive;
- la prévention et la lutte contre la violence psychologique et physique;
- organiser des formations, séminaires, stages poursuivant le même but;
- de collaborer avec les autorités compétentes, que ce soit l'État, les communes ou d'autres organismes;
- Elle peut faire tous les actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 250 Euros par discipline.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste ou par e-mail.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 3 années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable par les écrits de l'association, le trésorier gère les comptes, les membres remplacent les membres dans son absence ou par délégation.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, (président et un membre signatures de membres en fonction) sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 20.** En cas de liquidation les biens sont affectés au bureau de bienfaisance de la Commune de Differdange

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Differdange, le 14.03.2011.

Edin AVDIC / Semir KUJEVIC / Mirza BABACIC.

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2011039978/113.

(110043257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

---

**COLDif (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.119.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 21 février 2011, enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2011, LAC/2011/8705, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, 2-4 Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011052243/18.

(110058747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**FS-Motorsport S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 7, rue de Schoos.

R.C.S. Luxembourg B 159.601.

---

**STATUTS**

L'an deux mil onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Steve FERNANDES, responsable après-vente, né à Ettelbruck, le 17 novembre 1980, demeurant à L-8546 Hostert, 13, rue de la Cité.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'exploitation en mécanique générale, d'une réparation de carrosserie, d'un service de remorquage et dépannage, d'une station de service pour véhicules automoteurs, en tant que monteur de pneu, recycleur de véhicules automoteurs, garnisseur d'autos et de motos-sellier, loueur de voitures de locations, achats et ventes de voitures, ventes accessoires sport automobile, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant, pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «FS-MOTORSPORT S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Angelsberg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 EUR) chacune.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique

ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (1.000,00 EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Steve FERNANDES, responsable après-vente, né à Ettelbruck, le 17 novembre 1980, demeurant à L-8546 Hostert, 13, rue de la Cité.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L- 7410 Angelsberg, 7, rue de Schoos.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Fernandes, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 25 février 2011. Relation: CAP/2011/766. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011040344/90.

(110045583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

---

### **FOSCA Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011053679/11.

(110060479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**JMISYL S.à r.l. , Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5819 Alzingen, 3A, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 156.355.

L'an deux mille onze, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

Giuseppe CORCELLI, cuisinier, né à Rutigliano (Italie) le 19 juin 1972, demeurant à L-2221 Luxembourg, 279, rue de Neudorf, et Raffaele CARNEVALE, cuisinier, né à Pfullendorf (Allemagne), le 3 février 1976, demeurant à L-5819 Alzingen, 3A, rue de l'Église.

Ils remettent d'abord au notaire soussigné, pour être placées au rang de ses minutes à la date de ce jour et en être délivrée expédition ou copie à qui de droit, deux (2) cessions de parts sous seing privé,

a) la première en faveur de Giuseppe CORCELLI, datée du 11 décembre 2010, de cinquante-et-une (51) parts de JMISYL S.à r.l. avec siège social à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 156 355, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette en date du 28 octobre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2657 du 3 décembre 2010 et faite par RESTAURANT CAFFÉ AROMA SA avec siège social à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 86 505

b) la seconde en faveur de Raffaele CARNEVALE, datée du 11 décembre 2010, de quarante-neuf (49) parts de JMISYL S.à r.l., prédite et faite par RESTAURANT CAFFÉ AROMA SA, prédite.

Ces cessions de parts sont acceptées au nom de la Société par Pasquale CORCELLI, promoteur, demeurant à Luxembourg agissant en qualité de gérant de la Société.

Ensuite, Giuseppe CORCELLI, cuisinier, né à Rutigliano (Italie) le 19 juin. 1972, demeurant à L-2221 Luxembourg, 279, rue de Neudorf; et Raffaele CARNEVALE, cuisinier, né à Pfullendorf (Allemagne), le 3 février 1976; demeurant à L-5819 Alzingen, 3A, rue de l'Église, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils décident de transférer le siège social de Foetz à Alzingen.

*Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Alzingen. ...".

*Troisième résolution*

L'alinéa 2 de l'article 5 est supprimé.

*Quatrième résolution*

Ils fixent l'adresse de la Société à L-5819 Alzingen, 3A, rue de l'Eglise.

*Cinquième résolution*

Ils acceptent la démission de Pasquale CORCELLI, promoteur immobilier, né à Polombao di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat.

*Sixième résolution*

Ils nomment aux fonctions de gérants, pour une durée illimitée:

1.- Giuseppe CORCELLI, cuisinier, né à Rutigliano (Italie) le 19 juin 1972, demeurant à L-2221 Luxembourg, 279, rue de Neudorf, gérant technique;

2.- Raffaele CARNEVALE, cuisinier, né à Pfullendorf (Allemagne), le 3 février 1976, demeurant à L-5819 Alzingen, 3A, rue de l'Église, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Corcelli, Corcelli, Carnevale et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 8 février 2011. Relation EAC/2011/1781. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 15 FEV. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011037092/58.

(110039946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

---

**H.R.T. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 156.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011039728/10.

(110044797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

**Elite Wagen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 132.575.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts du 1<sup>er</sup> avril 2011 et du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Elite Wagen Sàrl tenue au siège social de la société le 14 avril 2011 que:

1. La société SAJA Investments SA cède à AFB Services Limited 300 [trois cents] parts sociales lui appartenant de la société Elite Wagen Sàrl.

2. La société accepte la démission de Monsieur Mike BREDEMUS en tant que gérant technique de la société avec effet immédiat.

3. Est nommé en tant que nouveau gérant technique Monsieur CLEMENT Jean-Paul, résidant professionnellement au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

4. La société transfère son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

*Pour Elite Wagen Sàrl*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2011053661/21.

(110060140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---

**AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.214,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.877.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 975 du 11 mai 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011053613/15.

(110060291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

---